

BOURG-CHARENTE

BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2026



BOURG-CHARENTE

SOMMAIRE

04

MAIRIE/VIE MUNICIPALE

26

ÉCOLES

28

LA VIE ASSOCIATIVE

36

COMMERCE LOCAUX



43

AGENDA



UN LIVRE SUR LA COMMUNE EST VENDU À 20€ À LA MAIRIE

HORAIRES ET PERMANENCES EN MAIRIE

MAIRE ET ADJOINTS : DE 13H30 À 18H00

LUNDI	Jérôme Sourisseau
MERCREDI	Anne Poupeau Michot
VENDREDI	Jean-Luc Ballout Rodolphe Nouveau

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT AU PUBLIC LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI DE 13H30 À 18H00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00/14h00 à 17h00. Fermée le mercredi matin

Tél : 05 45 81 30 25

Email : mairie@bourg-charente.fr





ÉDITO

Dans un monde incertain où les conflits se multiplient et un pays qui est devenu difficile à gouverner, notre commune peut apparaître comme un havre de paix. La recherche du consensus et du compromis, le plaisir d'avancer ensemble et de partager des moments de convivialité et de rigolade sont encore plus nécessaires.

Depuis 2008, c'est cet équilibre que nous avons sans cesse recherché : faire progresser la commune, la moderniser, la rénover, développer des services et répondre aux attentes des habitants tout en préservant notre village des conflits et des amertumes. Gardez cette proximité qui fait la richesse du mandat local et l'âme d'un village.

Cette nouvelle année 2026 devrait permettre de faire aboutir de beaux projets comme la nouvelle aire de jeux située en cœur de bourg à proximité de la place sur une nouvelle parcelle acquise par la commune auprès de la famille Smets, que nous remercions chaleureusement pour leur accord de vente. L'entretien des routes et des chemins est une préoccupation majeure et nous essayons de progresser même s'il y a encore beaucoup à faire.

Les idées et les projets ne manquent pas mais le contexte financier est de plus en plus contraint. A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, il est probable que la commune soit ponctionnée de 25000€ supplémentaires dans le cadre du Projet de Loi de Finances de la France. Entre 2008 et 2026, nous aurons perdu plus de 80000€ de recettes par an. Cela devient vraiment difficile et nous ne pouvons que nous féliciter du travail fait depuis 2008 lorsque les finances le permettaient davantage. Nous avons une commune où les réseaux d'eau et d'assainissement ont été refaits, les réseaux électriques enfouis et les espaces publics refaits dans les trois principaux villages. Peu de communes ont fait ce travail. Nous allons pouvoir à présent faire les villages restants comme l'autre côté de l'eau ou Chez Roland par exemple.

Ce mot de début d'année est l'occasion de **vous souhaiter une excellente année** en espérant qu'elle vous apportera bonheur, joies, réussites et santé. C'est aussi l'occasion de remercier les personnels de la commune pour leur engagement et les bénévoles de toutes les associations pour toutes les animations proposées.

Jean-Luc Ballout et Jérôme Sourisseau

MAIRE ET 1^{ER} ADJOINT

LA RÉFECTION DES RUES DU VILLAGE DE TILLOUX



La commune a confié au bureau d'études BETG et à l'entreprise SCOTPA la réfection des rues du village de Tilloux. Au préalable, nous avons obtenu le renouvellement des réseaux d'eau par l'Agglomération Grand Cognac, ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques et de fibre optique par le SDEG et le Conseil départemental. Grâce au soutien financier de l'État et du Conseil départemental, l'ensemble des voiries a été refait de manière qualitative, avec un caniveau central et des accotements végétalisés.



BOULANGERIE DE VEILLARD

Les travaux avancent bien à la boulangerie de Veillard. Vendue par la commune à la SAEM Territoire Charente (société composée majoritairement du Conseil départemental), cette dernière réalise les travaux afin de la mettre aux normes, de créer un nouveau magasin et d'en faire un outil de travail fonctionnel et modernisé, avec un loyer modeste permettant un modèle économique viable.

À présent, des contacts ont été pris par plusieurs candidats, et chacun d'entre eux travaille sur son plan de financement. Si tout se passe bien, un nouveau boulanger devrait démarrer son activité au printemps.



ILLUMINATION DU SAPIN NOËL

Comme tous les ans, toute la population était invitée à venir sur la place du port pour le lancement des illuminations de Noël. Les enfants sont arrivés à pied avec des flambeaux et ont chanté en attendant le Père Noël qui est arrivé en tracteur cette année. A l'issue, les enfants ont accompagné les plus grands à la salle des fêtes où la municipalité offrait un verre de vin chaud. C'était l'occasion de visiter le marché de Noël organisé par Goules de fripouille.



QUESTIONS

RÉPONSES



Pourquoi certaines routes et chemins sont dégradées ?

La commune doit entretenir plus de 24 kilomètres de voirie communale avec un budget très contraint. La plupart des routes sont des anciens chemins blancs qui ont été goudronnés mais il n'y a pas de structure solide dessous. De plus, les voies se sont élargies avec le temps empiétant sur les anciennes banquettes enherbées de bord de route. Le conseil a choisi de hiérarchiser les travaux :

- **Priorité 1** : Améliorer les routes des lieux habités
- **Priorité 2** : Améliorer les axes importants de circulation
- **Priorité 3** : Les autres voies et chemins

Quelles sont les ressources financières de la commune ?

La commune perçoit une dotation de l'Etat en forte baisse tous les ans. Elle est passée de 75000€ en 2008 à 20000€ en 2025. Elle perçoit également une partie des recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties provenant des contribuables et une dotation de solidarité et des attributions de compensation de la part de l'agglomération de Grand Cognac.

Quels sont les risques si je ne termine pas ma construction ?

Lorsqu'un habitant dépose un permis de construire ou une déclaration préalable, il s'engage à finir les travaux conformément au document d'urbanisme qu'il a déposé. S'il ne le respecte pas dans un délai raisonnable, il aura une contravention d'urbanisme.



LOCATION DE SALLES



Salles des Fêtes	48h week-end Vendredi soir/dimanche soir	24h semaine
Habitants Bourg-Charente	300€	150€
Extérieurs	600€	300€
Cautions	150€ pour ménage non effectué 850€ pour matériels, nuisances diverses et restitution non conforme	

Salle des Amis	48h week-end Vendredi soir/dimanche soir	24h semaine
Habitants Bourg-Charente	100€	50€
Cautions	100€ pour ménage non effectué 100€ pour matériels, nuisances diverses et restitution non conforme	

**RESTEZ,
INFORMÉ**

EXTRAIT DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 3 mars 2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2024 du budget principal de la commune.

Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2024 est un déficit de 104 694.16 euros.

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 365 805.21 € et les restes à réaliser recettes à 142 100.00 €.

Les restes à réaliser génèrent donc un déficit de financement de 223 705.21 €.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 328 399.37 euros.

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 404 970.32 euros.

AFFECTATION RESULTAT :

Somme affectée au 1068 pour 328 399.37 euros et en report à nouveau au 002 pour 76 570.95 euros.

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les conseillers :

ADOPTENT les résultats du compte administratif 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES BERNARDIERES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe lotissement « Les Bernardières ».

Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2024 est un déficit de 88 649.79 euros (somme reprise au budget primitif 2025 article 001 résultat d'investissement reporté).

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 60 000.00 euros.

Le solde d'exécution d'investissement de clôture de l'exercice 2024 est un déficit de 88 649.79 € qui sera repris en dépense au c) 001 du budget 2025.

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les conseillers :

ADOPTENT les résultats du compte administratif 2024.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe du MULTIPLE RURAL.

Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2024 est un déficit de 4 265.83 euros (somme reprise au budget primitif 2025 article 001 résultat d'investissement reporté).

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 6 561.48 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Somme affectée au 1068 pour 4 265.83 euros et en report à nouveau au 002 pour 2 295.65 euros.

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les conseillers :

ADOPTENT les résultats du compte administratif 2024.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 19 février 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44 %

Taxe d'habitation : 7,25 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les laisser à :

TFPB : 38,89 %

TFPNB : 44 %

TH : 7,25 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

- La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 778 290.45 euros y compris le virement à la section d'investissement de 328 399.37 euros.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 299 906.92 euros y compris le virement de la section de fonctionnement de 328 399.37 euros.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le budget primitif 2025 de la commune tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT LES BERNARDIERES

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 683 957.65 euros.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 907 504.82 euros.
- Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Approuvent le budget primitif 2025 du lotissement Les Bernardières tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 MULTIPLE RURAL

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 10 230.65 euros.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 12 736.48 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le budget primitif 2025 du Multiple Rural tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025. Le conseil municipal vote le montant des subventions ci-dessous pour un montant total de 599,73 euros :

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2024	2025
Association des Maires de Charente	349.73 €	349.90 €
AMRF-AMR16	100,00 €	110.00 €
Fondation du patrimoine	50,00 €	50.00 €
Villes et Villages Fleuris	90,00 €	90.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	589,73 €	599.90 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident les attributions de subventions au titre de l'année 2025 pour les différentes associations mentionnées ci-dessus ;

REEVALUATION DES LOYERS AU 01/01/2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains loyers de la commune peuvent faire l'objet d'une augmentation en 2025 selon la base de l'indice de référence des loyers en vigueur.

Il demande l'autorisation aux membres du conseil de procéder à l'augmentation des loyers suivants pour le 1^{er} mars :

- Une augmentation de loyer aura lieu au 1^{er} mars 2025 au 12 place du Port selon l'indice de référence des loyers en vigueur soit 350,00 €.
- Une augmentation de loyer aura lieu au 1^{er} mars 2025 au 10bis rue des Ecoles selon l'indice de référence des loyers en vigueur soit 350,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'augmentation des loyers concernés pour l'année 2025. Le montant est indiqué dans le tableau joint en annexe.

NOUVELLES MODALITES RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP (régime des indemnités des agents) a été mis en œuvre il y a quelques années dans la commune lorsque cette réforme s'est appliquée. Quelques années plus tard, et à l'aune de ce qui se passe dans les autres collectivités, il est pertinent de réinterroger les montants attribués afin de les objectiver.

Suite à plusieurs évaluations, il est proposé d'objectiver les montants à partir des grilles suivantes (actuellement il n'y a aucune grille).

Ces nouveaux montants s'appliqueront automatiquement s'ils permettent une progression pour l'agent. En cas de diminution, la clause de garantie s'appliquera de sorte que l'agent ne perdra pas de rémunération.

Montant IFSE pour un temps plein (mensuel)

Catégorie	Montant
Agent sans spécialité	90
Agent spécialisé et avec responsabilité : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des enfants - Gestion administrative et financière - ATSEM - Taille des végétaux 	100 à 200
Agent chef de secteur <ul style="list-style-type: none"> - Chef cuisine - Gestion de la sécurité des espaces publics - Grade de secrétaire générale de mairie 	200 à 300

Montant CIA (annuel)

Le montant du CIA se fait à partir de 4 critères :

- Ancienneté /5
- Qualité du travail /5
- Soumis aux urgences ayant une conséquence sur le temps de travail /5
- Remplacement des collègues en cas d'absence /5

Le total cumulé des points conduira à un montant de CIA :

Nombre de points	Montant du CIA
0 à 4 points	50
4 à 8 points	100
8 à 12 points	200
12 à 16 points	300
16 à 20 points	400

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent la mise en place des nouvelles modalités du RIFSEEP

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AR 19

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026/C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'arrêté municipal n° 2023-01-008 du 19 janvier 2023 constatant la vacance d'un immeuble

Vu l'avis de publication du 27 septembre 2023

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé AR 19, lieu-dit La Marquise, ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Il indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AE 57

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026/C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'arrêté municipal n° 2023-06-073 du 5 juin 2023 constatant la vacance d'un immeuble

Vu l'avis de publication du 8 mars 2024

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé AE 57, lieu-dit Chez Rethoré, ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Il indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AS 705

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026/C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'arrêté municipal n° 2023-05-070 du 30 mai 2023 constatant la vacance d'un immeuble

Vu l'avis de publication du 8 mars 2024

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé AS 705, lieu-dit Champ Bredon, ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Il indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association du Patrimoine	1 400.00	1 500.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 400,00 €	1 500.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus;

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association des parents d'élèves	900.00	900.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	900,00 €	900.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus;

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association les amis des <u>Brunos</u>	250.00	350.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	250,00 €	350.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus;

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.
Le conseil municipal vote le montant des subventions ci-dessous pour un montant total de 350,00 euros :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association L'arches des cœurs sur pattes	100.00	350.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	100,00 €	350.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attributions de subventions au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus;

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
MAM	0.00	500.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	0,00 €	500.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus;

Il est précisé au conseil municipal que l'association Histoire et culture à Bourg-Charente qui organise le son et lumière ne demande pas de subvention à la commune.

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AS 753

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026/C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'arrêté municipal n° 2023-06-072 du 5 juin 2023 constatant la vacance d'un immeuble

Vu l'avis de publication du 8 mars 2024

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé AS 753, lieu-dit Champ Bredon, ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques
Il indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association Goule de Fripouille	600.00 €	600.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	600,00 €	600.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus ;

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2025.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2024	2025 proposé
Association de la Chasse	400.00 €	400.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	400,00 €	400.00 €

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- acceptent et valident l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour l'association mentionnée ci-dessus ;

Fixation du Prix de vente du livre

M. le Maire expose au conseil que suite à la rédaction du nouveau livre sur l'histoire de la commune, celui-ci étant près à la vente, il faut fixer un prix de vente.

Il est proposé au conseil de fixer le prix de vente à 19.90€.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- autorise Monsieur le Maire à vendre le livre au prix de 19,90€ et à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N° 2025-06-043

ADOPTION DU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif « participation citoyenne » qui est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.

Le dispositif vise à :

- Rassurer la population,
- Améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la Gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention à l'initiative des résidents hors le cadre de crimes et délits flagrants (article 73 du Code de Procédure Pénale).

Conformément à l'article L 2211-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Le Maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « Participation Citoyenne » renforce le Maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance.

La gendarmerie se propose d'expliquer à la population le dispositif lors d'une réunion publique, former les référents et maintenir les liens particuliers créés et faire des bilans réguliers avec le Maire.

La commune de Bourg-Charente souhaite y adhérer.

Des panneaux informant que la commune adhère au dispositif « Voisins Vigilants » ou « participation citoyenne » seront implantés aux entrées de la commune, de sorte à dissuader les personnes malintentionnées de commettre des méfaits sur son territoire.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de l'adhésion de la commune de Bourg-Charente au dispositif « Participation Citoyenne » (« Voisins vigilants »),
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » avec le Sous-Préfet de Cognac et/ou le Préfet de la Charente.

En application de l'article L.2131-1 du code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou « affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

VENTE D'UN TERRAIN A M. MICHAEL MEUNIER

Monsieur le Maire indique au conseil le souhait de M. MEUNIER Michael d'acquérir un terrain communal sur les parcelles AT234 et AP708 joutant sa propriété.

Le prix de vente étant fixé à 1€/m², celle-ci se finalisera une fois le bornage effectué sans avis supplémentaire du conseil sur cette acquisition.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte la vente de la parcelle à Monsieur MEUNIER Michael au prix de 1€/m² ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VENTE DU TERRAIN DES BERNARDIERES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant le terrain situé rue des Bernardières sur la parcelle AK 201, d'une contenance de 7600m² et propriété de la commune. Ce projet consisterait à la construction d'un programme immobilier de 26 logements, soumis à l'obtention d'un permis de construire et gérés par Logélia. L'offre d'achat est fixée à 250000 € net vendeur.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte la vente de la parcelle au promoteur « Notre Maison » au prix de 250000€ net vendeur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VENTE AIRE DE JEUX AU CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que M. et Mme MONTILLON souhaitent acquérir l'aire de jeux située à côté de leur camping, parcelles AC 39-40-41 et 439. Proposition déjà formulée au printemps 2024.

L'objectif est de développer l'activité du camping. Pour cela, il est envisagé la création de nouvelles places, l'ouverture d'une guinguette, une aire de camping-car etc...

Le maire propose de vendre ce terrain pour 40 000€ net vendeur, frais de notaire à leur charge. Le paiement se ferait en plusieurs échéances soit 13 000€ à la signature de l'acte, 13 500€ en Novembre 2026 et 13 500€ en Novembre 2027.

Mme Agnès MANDIN ne pouvant prendre part au vote, est priée de quitter de la salle.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la vente de l'air de jeux

VENTE MOBILIER AIRE DE JEUX AU CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que M. et Mme MONTILLON souhaitent acquérir le mobilier de l'aire de jeux située à côté de leur camping, parcelles AC 39-40-41 et 439. Le maire propose de vendre le mobilier pour 12 000€ net vendeur.

Le paiement se fera en une seule échéance soit 12 000€ à la signature de l'acte de vente du terrain.

Mme Agnès MANDIN ne pouvant prendre part au vote, est priée de quitter de la salle.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la vente de l'aire de jeux

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- M. BALLOUT Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Présents : 11 Votants : 11 Absentions : 1 Suffrages exprimés : 10 pour : 10 contre : 0

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Présents : 11 Votants : 11 Absentions : 0 Suffrages exprimés : 11 pour : 11 contre : 0

DELIBERATION N° 2025-09-057

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au maire à TROIS ;
M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. SOURISSEAU Jérôme : 10 voix

M. SOURISSEAU Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Election du Second Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme MARBACH Alcinda : 1 voix
- M. NOUVEAU Rodolphe : 10 voix

M. NOUVEAU Rodolphe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjoint au Maire.

Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme POUPEAU MICHOT Anne : 9 voix
- Mme MARBACH Alcinda : 1 voix

Mme POUPEAU MICHOT Anne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjoint au Maire. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

ECHANGE PARCELLES AVEC M. RIBOT

Le conseil municipal est informé qu'à la suite d'une rencontre avec M. RIBOT Jean-Claude, ce dernier propose à la commune d'échanger deux parcelles lui appartenant contre une parcelle appartenant à la collectivité.

Les parcelles proposées par M. RIBOT sont :

- AP 92 d'une contenance de 142m² située au lieu-dit « chez Chevallereau »
- AL 273 d'une contenance de 48m² située au lieu-dit « Le Plantier »

En échange il souhaite devenir propriétaire de la parcelle AP 32 d'une contenance de 669m² au lieu-dit « Les Vallées ».

Cet échange se fait sans transaction financière. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Après avoir oui les explications, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent l'échange de parcelles et autorise monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

NOMINATION ET FIXATION DES INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal est informé qu'à partir du 15 janvier au 14 février 2026, le recensement général de la population s'effectuera sur la commune ;

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1 489,00 euros pour 2026 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération brute de 744,50 euros par agent recenseur ;

Il est proposé :

- de procéder au recrutement de deux agents recenseurs selon les modalités exposées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de nommer agent recenseur pour le recensement de 2026, Madame Patricia SAUNIER et de Monsieur Ethan GENTY
- Décide de leur verser la somme forfaitaire alloué par l'INSEE.

SUPPRESSION DE L'INDEMNITE DU 1er ADJOINT A COMPTER DU 01/10/2025

Monsieur le 1er adjoint au Maire propose, pour tenir compte de ses différents mandats, de ne plus percevoir d'indemnité et de poursuivre sa mission bénévolement.

Cette décision prend effet à compter du 01/10/2025.

Après avoir oui les explications de Monsieur le 1er adjoint au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la suppression de l'indemnité

UN JOUR DANS LA VIE DE

Olivia Villard

Cantinière à la communauté de communes de Jarnac
Entrée en 2005 jusqu'en 2017,
Grand Cognac en 2018 puis Bourg-Charente de 2019 à aujourd'hui

Comment décrirais-tu ton métier à quelqu'un qui ne le connaît pas ?

Mon métier principal est de préparer les repas pour les enfants des deux écoles. Je suis très vigilante sur l'hygiène et la propreté. Il faut savoir s'adapter à tout moment.

Quelle est la tâche la plus importante durant ta journée ?

Tout est important ! Que tout soit prêt à l'heure.



Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ton travail ?

Les imprévus (remplacements...), cuisiner et la relation avec les parents et les enfants... et la pause café avec les chocolats ! 😊

Qu'est-ce qui te motive à faire ce que tu fais ?

Tout me motive pour passer une bonne journée.

Quel type d'interaction as-tu avec les enfants au quotidien ?

Je les connais bien. Je veille à ce qu'ils mangent bien, dans la cantine. Je suis toujours vigilante quand je vois qu'un enfant ne va pas très bien.

Quel moment te rend le plus bien dans ton travail ?

Les résultats de laboratoire qui indiquent que l'hygiène est parfaite.
Quand les enfants apprécient la cuisine.
Je suis fière d'avoir formé Laura et Nathalie (surtout d'être la responsable... les pauvres !)



ANECDOTE

L'HISTOIRE DU « PETIT JOURNAL DE LA COMMUNE »

En 1993, le conseil municipal de l'époque regrette l'absence de journal communal et fait appel aux bonnes volontés pour en créer un.

Trois jeunes de la commune alors âgés de 18 ans, 19 ans et 24 ans décident de créer « Le petit journal de Bourg-Charente » avec le soutien de la municipalité et de son maire Henri Dauge.

Ces trois jeunes sont Florence Gadras (Charbonnier), Matthieu Saïvres et Jérôme Sourisseau.

Il y a alors quatre éditions par an et ce journal se compose des rubriques suivantes : compte-rendus des conseils municipaux, actualités des associations et histoire de Bourg-Charente.

C'est à cette occasion que Jérôme Sourisseau va mener de nombreuses recherches sur l'histoire de la commune car il fallait écrire un nouvel article à chaque journal. Ils s'en sont occupés pendant de très nombreuses années.





NOS ÉCOLES

Les enfants ont repris le chemin de nos écoles le 1er septembre. Municipalité, enseignantes et personnel communal mettent tout en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions.

NOTRE ÉCOLE MATERNELLE DE VEILLARD

Les plus jeunes enfants, de toute petite, petite et moyenne sections sont accueillis dans notre maternelle de Veillard. Leur maîtresse, Frédérique Dolimont est accompagnée d'Aurélié Benoit en journée et de Nathalie Endrivet lors des temps périscolaires (garderies du matin et soir ainsi que la pause méridienne).

L'école reçoit 3 TPS (dont 2 en janvier), 11 PS et 9 MS soit 23 élèves. Ils bénéficieront de plusieurs projets et sorties cette année : "Maternelle au cinéma", "Ça composte en Charente" avec Charente Nature dans le cadre des parcours naturels de Grand Cognac, rencontres USEP, spectacle de danse et sculpture "Funny game" à l'avant-scène de Cognac entre autres. La classe participera également à la semaine de la maternelle et ouvrira ses portes aux parents à différents moments de l'année dont le traditionnel pique nique de fin juin.



NOTRE ÉCOLE PRIMAIRE

Ce sont 58 élèves qui sont actuellement inscrits dans nos trois classes de l'école primaire : 16 en Grande section (7)/CP (9) avec Annie Burette, 22 en CE1 (12)/CE2 (10) avec Chantal Guérin et 20 en CM1 (9)/CM2(11) avec Sandrine Couprie. La cantine est assurée par Olivia Villard aidée par Laura Loridan qui s'occupe également de la garderie. Nathalie Dumont aide à la pause méridienne et entretient nos locaux.

Comme à l'école maternelle, de nombreux projets et sorties sont menés dans les différentes classes : rencontre USEP, natation à X'eau et participation aux Parcours naturels de Grand Cognac avec le projet Jardinage au naturel "Rêve ton jardin". De plus les élèves des trois classes partiront en séjour à Saint Lary du 18 au 23 mai 2026 pour faire de belles découvertes de la montagne et vivre des moments inoubliables tous ensemble.

Nos 4 classes se retrouvent également autour de projets et moments communs. Ce fut le cas avec deux interventions par classe dans le cadre du "Musée numérique mobile" à la mairie de Bourg-Charente. Nous nous sommes également tous réunis, pour la journée de Noël le vendredi 19 décembre et nous préparerons la fête des écoles le vendredi 19 juin avant la présentation du spectacle le samedi.



INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions dans nos écoles à la rentrée 2026, merci de prendre rapidement contact

- à l'école maternelle de Veillard (toute petite, petite et moyenne sections) au 05.45.81.30.75
- à l'école primaire de Bourg-Charente (de la grande section au CM2) au 05.45.81.30.36

PORTES OUVERTES

Comme ces deux dernières années, nos écoles proposeront une journée portes ouvertes **le samedi 7 mars** de 9h à 12h dans nos deux écoles

N'hésitez pas à venir découvrir nos belles écoles.



ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

ASSOCIATIONS	PRESIDENTS	COORDONNEES
ASSOCIATION DE CHASSE	BALLOUT Raphael	rballout@laposte.net 06.73.44.17.27
ASSOCIATION LES RIVERAINS DU ROMEDE	BRAUD Christian	05.45.81.30.52
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	PICARD Laura	picardlaura@hotmail.fr 06.75.97.97.89
CLUB DE PETANQUE	BRISSON Sébastien	sebastien.brisson@toutelectric.fr 06.09.39.78.55
ASSOCIATION « GOULES DE FRIPOUILLES »	PICARD Valérie	philippe.picard42@wanadoo.fr 05.45.81.07.73
CLUB DE THEATRE « PERMIS D'UN RIRE »	BURETTE Olivier	burette.olivier@orange.fr 05.45.35.48.30
ASSOCIATION « LES AMIS DU PETIT PATRIMOINE »	MAZEAU Patrick	alcinda.marbach@gmail.com 05.45.81.64.18
ASSOCIATION « PROPRIETAIRES DE L'ILE »	TRICOIRE Nicolas	06.07.56.56.13
ASSOCIATION « HISTOIRE ET CULTURE »	SOURISSEAU Jérôme	sourisseauj@gmail.com 06.62.10.94.92
ASSOCIATION RASAP	CHAUMUZEAU Kévin	rasap16@outlook.fr 06.45.96.92.64
LES AMIS DES BRUNOS	CHORON Xavier	choron.xavier@orange.fr 06.03.54.63.36
ASSOCIATION DES PETITS CŒURS SUR PATTES	LIBERT Patricia	libertpat@aol.com 06.65.43.84.24

ASSOCIATION DE CHASSE

L'ensemble de la Société de chasse vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Suite à un changement des membres du bureau, nous avons le plaisir de vous annoncer que Monsieur Raphaël BALLOUT a été nommé Président de l'association, Monsieur Jean-Luc BALLOUT en qualité de Vice-Président, Monsieur Guillaume ELIS à la trésorerie et Monsieur Jean-Baptiste PENOUTY en tant que secrétaire.

Comme chaque année, nous organiserons notre traditionnel sanglier à la broche au mois de juillet avec une nouveauté, un changement d'emplacement. Le lieu vous sera révélé lors de la communication sur cet événement.



Nous vous renouvelons nos vœux pour l'année à venir.
Les membres de l'association et Monsieur le Président, Raphaël BALLOUT



PERMIS D'EN RIRE



La compagnie de Théâtre de « Permis d'en rire », bien connue des habitants de Bourg Charente, sera ravie de vous retrouver en mars 2026.

Après une très belle saison avec « Le colonel Betty » qui a eu un grand succès en 2024, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter une nouvelle pièce.

Nous espérons avoir le même engouement, les mêmes rires et les mêmes retours positifs car nous travaillons avant tout pour notre public, chaque année plus nombreux, et cela nous procure un grand plaisir.

On répète, on répète et on répète encore pour pouvoir vous présenter une pièce contemporaine où se mêlent quiproquos et jeux de mots, le tout dans la joie et la bonne humeur pour fêter "Un anniversaire surprise... de tête" !!


Nous espérons que cette pièce d'Elodie Chambon vous plaira et vous permettra de passer un bon moment de rires avec nous.


Au plaisir de vous retrouver au printemps !

A très bientôt et d'ici là prenez bien soin de vous et très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Toute l'équipe de « Permis d'en Rire »

« Pour le meilleur et pour le Rire, c'est avec Permis d'en Rire »

Contact :  permisdenrire16200@hotmail.fr

 permis d'en rire.



Représentations :

Samedi 28 février à 20h30

Samedi 14 mars à 20h30

Dimanche 22 mars à 14h30

Samedi 28 mars à 20h30

LES AMIS DU PETIT PATRIMOINE

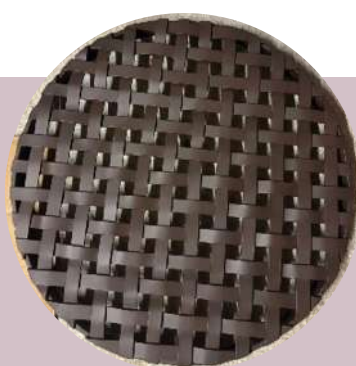
A la suite du démontage du puits entrepris en avril 2024 et laissé en attente, nous sommes allés à la recherche de pierres, pour remplacer celles qui étaient abimées (merci aux généreux donateurs de notre commune et alentours). Cela va nous permettre la continuité de nos prochains chantiers de restauration.



Toujours autant de succès pour nos ventes de pizzas et tartes cuites au four du logis en avril.

Pour les journées du patrimoine le rayonnement de l'évènement a dépassé les frontières de la commune.

Merci d'avoir participé aussi nombreux.



Les matinées de restauration ont repris début septembre. Nous avons commencé par la confection de la grille en tradition médiévale, ensuite le pompage, nettoyage du puits et pose avec scellement de la grille.

Début décembre nous avons commencé le remontage sur place du puits.

Le président et les membres, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2026 et vous remercient d'être toujours aussi nombreux à nous soutenir.

HISTOIRE ET CULTURE

L'association poursuit son aventure autour du son et lumière
« La Fabuleuse Histoire du Cognac », et l'année 2025 a marqué un bel élan de nouveautés.

Au printemps, quatre **soirées guinguette** ont rassemblé plusieurs centaines de personnes à chaque édition, chacune portée par un thème différent, des repas préparés par les bénévoles et une ambiance musicale festive. Le succès a été tel qu'une cinquième soirée a été ajoutée en septembre. Le réveillon du 31 décembre, lui, a de nouveau fait salle comble grâce au repas proposé par le restaurant du Château de Jarnac.



Le spectacle de juillet a été un véritable triomphe :

- 4 soirs de représentation,
- 7 500 spectateurs venus de toute la France,
- 240 bénévoles mobilisés,
- et un parc historique animé toute la journée.

Avec ses scènes équestres, son spectacle pyrotechnique, ses comédies musicales, ses danses, ses saynètes historiques, ses décors travaillés et ses courts-métrages projetés sur écran géant, le spectacle a offert un voyage immersif et vibrant. Les nouveaux effets de lumière, d'eau et de flammes ont donné encore plus de force aux tableaux épiques, tandis que l'appui de professionnels (mise en scène, technique, cascades, danse, artifices, cavalerie...) a hissé l'ensemble à un niveau inédit.

Cette énergie collective a d'ailleurs été récompensée par l'obtention du prestigieux label **« Destination d'excellence »** d'Atout France, une première pour un festival en Charente.

2026 : les 10 ans du spectacle

Pour célébrer cette décennie, un spectacle entièrement renouvelé verra le jour : nouveau texte, nouveaux effets, nouveaux costumes et de nombreuses surprises. Le metteur en scène Stéphane Peyran, artiste complet issu du théâtre, de la télévision et du cinéma, rejoint l'aventure pour donner encore plus d'ampleur au récit. Nos costumières, elles, poursuivent leur travail remarquable avec la création de plus de 1 200 costumes sur mesure.

Notre ambition demeure la même : offrir un moment inoubliable, transmettre l'histoire extraordinaire du cognac et faire voyager le public à travers 2 000 ans d'aventures, entre émotion, découverte et émerveillement.



Envie de vivre une fabuleuse aventure humaine ? Rejoignez-nous !

Que vous souhaitiez être figurant, placeur, aide technique ou contribuer autrement, il y a une place pour chacun.

Venez partager cette belle expérience à nos côtés !

sourisseauj@gmail.com / 06 62 10 94 92



GOULES DE FRIPOUILLES

Maladies rares et neurofibromatose



Bonjour à tous.

Toujours pour la même raison, nous aidons à financer la recherche médicale, l'Association s'est engagée cette année 2025 à participer à certaines manifestations de la commune.

- **Première manifestation** : Tout d'abord son marché de Noël qui s'est déroulé le 1er week end de décembre 2024. J'avoue être très motivée avec une équipe formidable qui ne fait que me soutenir et plus encore.

Nous avons vendu des bougies de toutes les sortes ainsi que des bijoux et plein d'autres choses. Nous avons fait une belle recette et sommes toujours très heureux de vous avoir parmi nous lors de cette manifestation très festive. Les personnes qui tiennent les stands du marché de Noël sont revenues pour cette année 2025, les 6 et 7 décembre. Trop contents d'être parmi nous. Génial !

La nouveauté :

Cette année les Parents d'élèves ont joué le jeu pour nos écoles. Ils espéraient avec les stands de leur Association pouvoir attirer encore plus de monde afin de financer le voyage des enfants en venant se greffer à « Goules de Fripouilles ». Ce fut une excellente initiative car tout le monde a pu profiter de cette belle soirée de Noël organisée par l'APE, La Municipalité, Nous-mêmes et bien sûr, les enfants qui ont eux-mêmes confectionné de petits objets à vendre avec les maîtresses. (Cela marche toujours!), L'élaboration de cette soirée « illumination du sapin » fut ardue. (décoration des tracteurs, (merci aux bénévoles), Olaf, passage du père Noël, et les lampions!) Les enfants étaient surexcités. Que d'étoiles dans leurs yeux ! Bravo aux parents d'élèves instigateurs de tant de belles idées et pour toute cette énergie offerte en faveur des écoles et des élèves. A refaire !

- **2ème manifestation** : Aussi, nous avons tenu **un stand lors du marché aux fleurs** en mai 2025. Manifestation organisée par les Parents d'élèves qui nous ont accueillis gentiment. Ce fut une bonne expérience et nous comptons bien recommencer avec de nouvelles choses à vous proposer (les petites mains travaillent dur cette année!)
- **3ème manifestation** : Nous avons eu l'honneur de pouvoir tenir un stand au « son et lumière ». Spectacle organisé sur la commune en juillet. L'Association « Histoire et Culture » a été solidaire en acceptant « Goules de Fripouilles » sur son site. Nous avons tenu un stand de vente de bougies, lavande etc Encore une fois, toute l'équipe s'est régalée. Super ambiance et des personnes très intéressées par notre Association nous ont posées plein de questions. Nous réfléchissons déjà à ce que nous pourrions présenter lors du prochain « son et lumière ». On a hâte !

Merci une nouvelle fois à vous tous. C'est grâce à vous que nous continuons à nous réunir, à fabriquer des objets mais aussi à fabriquer des souvenirs et de la bonne humeur. Merci encore à la commune de nous prêter la salle et de nous soutenir dans tous les cas depuis bien des années.

De la part de toute l'équipe : Bonne année 2026 avec plein de projets et surtout beaucoup d'A-Hu (mour) !!!!

Valerie Picard

LES AMIS DES BRUNOS

Vous souhaitent une très belle année 2026.

C'est pour nous la 5^e année d'existence de notre association, qui se porte à merveille. Pour rappel, notre association nous permet de vivre notre passion du chien, de la chasse et des copains, ainsi que d'animer notre belle commune grâce à une brocante, un sanglier à la broche, une frairie et un repas cassoulet, où bien sûr toutes ces manifestations sont ouvertes à tous.

Cette année, nous avons une fois de plus organisé une magnifique frairie sur 3 jours, sur les bords de Charente, qui a été un énorme succès, tout comme le kilomètre de brocante dans les rues du village.

Nos repas sanglier et cassoulet ont également affiché complet ; nous avons même dû refuser des personnes, à notre grand regret.

Le programme 2026, en plus de nos chasses où, bien sûr, tout le monde est le bienvenu (chasseurs ou non) :

Loto	Samedi 7 février 2026
Brocante	Dimanche 24 mai 2026
Sanglier à la broche au chenil	Samedi 6 juin 2026
Frairie	Vendredi 26 juin 2026
	Samedi 27 juin 2026
	Dimanche 28 juin 2026
Repas cassoulet	Samedi 17 octobre 2026



Nous tenions à remercier la mairie pour tout son soutien.

Merci également à tous les membres du bureau et aux bénévoles, sans qui tout cela ne serait pas possible.



CLUB DE PETANQUE

L' Amicale des Boules Bourgeoises vous donne rendez-vous comme à l'habitude le **1^{er} mai pour le brin d aillet** ainsi que **tous les vendredi soirs du mois d'août !**

Meilleurs vœux à tous



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Bonjour à tous,

L'association des parents d'élèves sert à financer les projets des institutrices des 2 écoles. Grâce aux fonds récoltés, nos enfants peuvent faire des activités et des sorties. L'association offre également les sapins des écoles, ainsi que la journée de Noël aux enfants.

Cette année nous avons le voyage à Saint Lary. C'est un projet qui est coûteux, nous souhaitons pouvoir réaliser un maximum de manifestations afin de diminuer les coûts du voyage, tout en conservant les activités prévues par les institutrices des 2 écoles.

L'équipe de l'Ape a commencé l'année scolaire 2025/2026 par la traditionnelle séance photo réalisée par une photographe professionnelle sur le thème de la jungle. En octobre nous avons proposé une soirée halloween avec des pizzas faites maison à déguster sur place ou à emporter. 71 pizzas commandées et dégustées lors de cette monstrueuse soirée.

La bourse aux jouets a été organisée fin novembre. Nous étions complets avec 37 tables de réservées. Les visiteurs se sont succédés tout au long de la journée.

Nous continuons nos ventes de madeleines bijou deux fois dans l'année et avons proposé une vente de sapin de Noël que l'on envisage d'étendre à la commune l'an prochain.

LES PROJETS DE L'ANNÉE 2026

Nous allons garder les actions qui fonctionnent et allons essayer de mettre en place de nouvelles actions qui nous ont été suggérées au cours de l'année précédente.

- La soirée carnaval le vendredi 6 février 2026.
- Les portes ouvertes des écoles le samedi 7 mars 2026.
- Le ciné goûter ou ciné planche apéro aura lieu le samedi 21 mars 2026.
- Le marché aux fleurs le samedi 25 avril 2026.
- La kermesse des écoles le samedi 20 juin 2026.

Nous avons eu une belle équipe de bénévoles qui nous a rejointe et que l'on remercie pour leur investissement et le temps qu'ils nous accordent. Nous remercions également les parents, grands-parents et familles qui participent et répondent présents lors des événements proposés.

Merci à l'ancien comité des fêtes qui fait le don de 1 380€ pour le voyage scolaire des enfants. Merci à la municipalité pour le prêt des salles et du matériel.

Merci à Sébastien Valteau, la boulangerie Victor 1er et les petits pains d'Ambre pour la boîte à don mise à disposition en faveur des enfants de Bourg-Charente qui servira au financement du voyage scolaire à St Lary.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont été présentes et celles qui le seront merci pour votre soutien.

Laura Picard : 06 75 97 97 89
ape.bgch@gmail.com

Nous vous souhaitons une belle année 2026 !
L'Équipe de l'Ape.

L'ARCHE DES COEURS SUR PATTES

Elle est passée vite, trop vite cette année !



Famille Cacahuète



Grisou



L'Arche des Cœurs sur Pattes a 18 mois d'existence. Plus de 60 chats sont actuellement sur le site, sans compter la vingtaine aidés ou replacés. Nous avons malheureusement perdu 2 chats adultes, une petite chienne et une dizaine de chatons... Beaucoup de peines aussi.

Rien qu'en frais vétérinaires (stérilisations, pose de puces électroniques, soins divers) nous avons déboursé un peu plus de 5 000 € sur l'année 2025 ! Les frais de nourriture n'ont pas été comptabilisés... trop peur de la syncope !

En 2025, nous avons construit deux enclos de 18 et 24 m² pour les grands secteurs chats. Un troisième est prévu dans le sous-bois en 2026, et l'hiver servira à réaménager le bâtiment des « timides ».

La mairie de Bourg-Charente a contribué au financement de l'enclos du sous-bois, nous la remercions vivement pour la subvention, et pour son soutien. Sachez que la protection animale sera au coeur des prochaines élections municipales 2026 !

Si vous souhaitez nous aider dans nos aménagements, ou sur tous les autres frais, vous pouvez faire un don à l'association, chaque petit don nous aidera énormément. Il est possible que ce soit même déductible de vos impôts (demande en cours).

Concernant la rue du Port, sur les 10 chats errants recensés depuis un an, 7 ont été stérilisés et pris en charge par l'association (Granola, Tigrou, Roucas, Biscuit — décédé — Rosette, Heidi et Candy). Nous remercions chaleureusement la jeune femme (qui se reconnaîtra, et qui a contribué financièrement aux stérilisations) ainsi que la famille qui les nourrit et s'occupe de ces animaux abandonnés.

Oui, il faut nourrir et abriter les chats errants, puis prévenir une association. Si nous n'avons pas la place ou les moyens, nous solliciterons d'autres structures comme 30 Millions d'Amis ou la Fondation Brigitte Bardot. Un autre site a également été signalé à la mairie ; nous allons voir ce qu'il est possible de faire.

Et sachez que dans les urgences, nous sommes intervenus exceptionnellement sur d'autres communes : Cognac, Jarnac, Châteaubernard, Segonzac, Triac-Lautrait, Mérignac, Nercillac, etc.

L'identification d'un chat, par tatouage ou puce électronique, facilite grandement le retour chez son propriétaire. Obligatoire depuis 2012, elle coûte entre 60 et 80 €, avec souvent des facilités de paiement en clinique vétérinaire. En tant qu'association, nous identifions tous les chats lors de leur stérilisation, et en plus un marquage est fait dans l'oreille droite. Un « C » pour « Castré » signifie qu'il s'agit d'un mâle, et un « S » pour « Stérilisée » signifie qu'il s'agit d'une femelle.

En France, la stérilisation des chats domestiques n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour leur santé et pour limiter les naissances. Elle est en revanche obligatoire pour les chats errants. À noter qu'un couple de chats peut produire plus de 20 000 chatons en 4 ans : stériliser son animal, c'est aider à briser le cycle des abandons.

Enfin, sachez que le **dimanche 18 janvier 2026** après-midi nous allons organiser à la salle des fêtes de Bourg-Charente un **jeu animé** où tout le monde pourra s'inscrire (places limitées sur réservation) à partir de 14 ans : questions de culture générale, quizz, blind tests, dégustations, et un très beau cadeau pour le vainqueur à la clé, entre autres cadeaux ! Des informations vont vous arriver très vite dans vos boîtes aux lettres, réservez la date ! On va bien s'amuser ! Promis !

Rendez-vous le **dimanche 15 février** pour un **CHATHON** exceptionnel : défi croquettes, concours de dessins, photos et humour, suivi d'un spectacle surprise. Une première en Charente ! Notez bien la date.

Enfin un vide maison devrait être organisé au printemps, alors si vous avez des objets dont vous voulez vous débarrasser, nous pouvons venir les chercher chez vous ! Merci d'avance

Les Coeurs sur Pattes remercient toutes les Bourgeoises et les Bourgeois qui leur ont apporté un soutien. Merci beaucoup !
Patricia et ses bénévoles, sans qui elle ne serait rien !



LE PROGRAMME 2026

- Dimanche 5 avril : chasse à l'œuf pour fêter l'ouverture de la saison
- Dimanche 21 juin: animation surprise pour fêter l'été
- Dimanche 19 juillet: brunch champêtre musical
- Dimanche 26 juillet: karaoké
- Mercredi 29 juillet: soirée moules frites avec JB Solo Orchestra
- Dimanche 2 août: journée "bien être" organisée au camping (yoga collectif, massages à la carte...)
- Dimanche 9 août : brunch champêtre musical
- Samedi 15 août : soirée burgers animée
- Dimanche 16 août : repas dansant festif

CAMPING DE BOURG CHARENTE

Nous fêterons cette année la dixième bougie de la reprise de notre camping au bord de la Charente ...

Nous sommes heureux du chemin parcouru, des efforts déployés jour après jour pour le dynamiser, de le savoir compter désormais dans le paysage touristique de la région et devenir un atout pour faire découvrir notre jolie commune !

Merci à tous celles et ceux qui nous aident et nous soutiennent au fil des saisons... Cette année encore, diverses animations vous seront proposées dès les beaux jours, vous êtes les bienvenus !

Suivez nous sur notre site Facebook, Panneau Pocket ou par voie d'affichages.

Au plaisir de vous accueillir dans ce lieu qui nous est si cher...

PIZZERIA "LA DÉTENTE"

Sise sur le camping, ce petit commerce de proximité est ouvert à tous, campeurs et extérieurs de Mai à Septembre. Artisanales, cuites au feu de bois, la carte des pizzas proposées évolue suivant les produits de saison.

Horaires de la pizzeria "La détente"

- Lundi, mardi: 18h30-20h30
- Judi, vendredi, samedi: 18h30-21h
- Ouverture le 1er mai jusqu'en septembre

Commandes auprès de Mathilde : 06 09 28 42 48

Consultez son site Facebook « la détente » pour les mises à jour



MAISON DU PASSEUR

Chers clients, Votre confiance nous a permis de vivre une belle année, et nous vous en sommes profondément reconnaissants. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Merci de faire partie de l'histoire de notre commerce.

Toutes les soirées se font à la maison du passeur
réservation 05 45 81 05 34



petites dates à retenir:

- 16 janvier : soirée tartiflette
- 13 mars : soirée lasagnes

Comment améliorer mon isolation ?

GRAND COGNAC RÉNOV'

m'a accompagnée sur tous les aspects du montage de mon dossier. Mon conseiller a été très réactif !

Melania, propriétaire de son logement.

05 57 82 82 80
GRAND-COGNAC.FR
grandcognacrenov@grand-cognac.fr

Comment installer une douche adaptée ?

J'avais besoin d'adapter ma salle de bain. L'aide de **GRAND COGNAC RÉNOV'** m'a permis de le faire. J'ai été tellement soulagé !

Clau's, propriétaire de son logement.

05 57 82 82 80
GRAND-COGNAC.FR
grandcognacrenov@grand-cognac.fr

Comment installer un monte-escalier ?

Je souhaite rester le plus longtemps possible chez moi. Mon fils a fait les démarches auprès de **GRAND COGNAC RÉNOV'**. Aujourd'hui j'ai tout le confort pour rester dans ma maison !

Manique, propriétaire de son logement.

05 57 82 82 80
GRAND-COGNAC.FR
grandcognacrenov@grand-cognac.fr

les itinéraires du temps

Vivez la Charente à travers les époques

ITINÉRAIRES IMMERSIFS à découvrir sur l'app **LEGENDR**

RÉALITÉ VIRTUELLE

LEGENDR VOTRE GUIDE NUMÉRIQUE

App Store
Google Play

TÉLÉCHARGEZ l'application

Parcours immersifs uniques en Charente

pour explorer des lieux inaccessibles, voyager dans le temps et vivre des aventures ludiques.

- Cognac à la Renaissance ;
- Jarnac à l'époque industrielle ;
- Site Gallo-romain des Bouchauds à l'Antiquité ;
- L'abbaye Notre-Dame de la Couronne au Moyen-Âge ;
- Les aventures de Titou et Léa à Gensac-la-Pallue et Bassac ;
- Segonzac à la Belle Époque ;
- Neuviq-le-Château, le défi de Montespan ;
- Marcillac-Lanville, Prieuré Notre-Dame de Lanville Le secret de Notre-Dame : méfiez-vous de l'eau qui dort ;
- Bourg-Charente, Balade temporelle à Bourg-Charente ;
- Châteauneuf-sur-Charente, Alerte à Châteauneuf ;
- Saint-Preuil, Les secrets de la forêt.

VOTRE KIT DÉCOUVERTE DISPONIBLE EN OFFICE DE TOURISME

- Lunettes de Réalité Virtuelle
- Un livret explicatif
- Un sac en toile

Une réalisation de **PETR** / Soutenu par **Charente la Région**

terra aventura
GeoCaching Nouvelle-Aquitaine

www.terra-aventura.fr

L'INCROYABLE CHASSE AUX TRÉSORS
SAISON 2024-2025

600 AVENTURES 365 J / AN

APPLICATION 100%

DEJA 3 MILLIONS DE JOUEURS EN 2022

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne sur tout le département de la Charente

Ensemble, améliorons votre quotidien !

Devis gratuit 05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.

www.presencevertecharente.fr

PRÉFÈTE DE LA CHARENTE
Schier Aguilard Ponsard

GRAND COCHAC

CCAS ANGOULÊME

VICTIMES de violences conjugales

N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT
08 00 16 79 74
7/7 JOURS ET 24/24H

ÉCOUTE INFORMATION ORIENTATION HÉBERGEMENT

ARRÊTONS LES VIOLENCES

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

BESOIN D'AIDE, DE SOUTIEN, DE CONSEILS ?

La Maison des Femmes de la Charente

Contact : 05 16 09 52 52
» 282 rue de Clérac à Sillac - 16000 Angoulême

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

VOUS AVEZ 60 ANS ET + ?

Une question ? Un besoin ?

Le Département vous accompagne

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
05 16 09 50 72

Pour toute demande concernant :

- ▶ la perte d'autonomie, les ateliers de prévention
- ▶ les services ménagers, le portage de repas, les aides techniques, les aides à la toilette
- ▶ le dossier d'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)
- ▶ les démarches pour entrer en EHPAD, en famille d'accueil, en structures personnes âgées
- ▶ les financements, l'aide sociale à l'hébergement

Contactez la Direction de l'autonomie du Département de la Charente



Plus d'infos en flashant le QR Code
<https://bit.ly/Le-Departement-Vous-Accompagne>

www.lacharente.fr

JANVIER

- 16 SOIRÉE TARTIFLETTE
Maison du Passeur
- 18 JOURNÉE JEUX
Coeur Sur Pattes



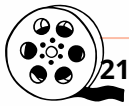
FEVRIER

- 6 CARNAVAL
APE
- 7 LOTO
Les Amis Du Bruno
- 8 REPAS DES AINÉS
MAIRIE
- 15 JOURNÉE JEUX
Coeur Sur Pattes
- 28 REPRÉSENTATION THÉÂTRE
Permis D'en Rire



MARS

- 7 PORTES OUVERTES
Des Écoles
- 13 SOIRÉE LASAGNES
Maison du Passeur
- 14 REPRÉSENTATION THÉÂTRE
Permis D'en Rire
- 21 CINÉ GOUTER/CINÉ
APE
- 22 REPRÉSENTATION THÉÂTRE
Permis D'en Rire
- 28 REPRÉSENTATION THÉÂTRE
Permis D'en Rire



AVRIL

- 5 CHASSE À L'ŒUF
Camping
- 11 SOIRÉE PIZZA
Les Amis Du Patrimoine
- 25 MARCHÉ AUX FLEURS
APE



MAI

- 1 BRIN D'AILLET
Pétanque
- 22 GUINGUETTE
Histoire et Culture
- 24 BROCANTE
Les Amis Du Brunos

JUIN

- 5 GUINGUETTE
Histoire et Culture
- 6 SANGLIER
Les Amis Du Brunos
- 19 GUINGUETTE
Histoire et Culture
- 20 LA KERMESE DES ÉCOLES
- 21 ANIMATION SURPRISE
Camping
- 26/27/28 FÊTE DE LA SAINT JEAN
Les Amis Du Brunos



JUILLET

- 3 GUINGUETTE
Histoire et Culture
- 9/10/11/12 SON ET LUMIÈRE
Histoire et Culture
- 18 OU 25 REPAS
Chasse
- 19 BRUNCH CHAMPÊTRE
Camping
- 26 KARAOKÉ
Camping
- 29 SOIRÉE MOULES FRITES
Camping



AOÛT

- 7/14/21/28 CONCOURS
PÉTANQUE
- 2 JOURNÉE "BIEN ÊTRE"
Camping
- 9 BRUNCH CHAMPÊTRE
Camping
- 15 SOIRÉE BURGERS
Camping
- 16 REPAS DANSANT
Camping



SEPTEMBRE

- 20 JOURNÉE PATRIMOINE
Les Amis Du Patrimoine



OCTOBRE

- 17 REPAS CASSOULET
Les Amis Du Brunos

DECEMBRE



- MARCHÉ NOËL
Goules des Fripouilles

*Cérémonie
des Vœux*

*vendredi 9 janvier
salle des fêtes
18h30*

2024
MEILLEURS
VOEUX
2025

l'équipe municipale